

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-14
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Sous matière :
ENVIRONNEMENT

**OBJET :
OPÉRATION "VILLE
DURABLE" N° 2024-
22 - MISSION
D'ACCOMPAGNEME
NT PERSONNALISE
D'ENERGIE
RENOUVELABLE
ÉLECTRIQUE AVEC
LE SYADEN**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE DU :
7 JANVIER 2025

AFFICHAGE EN DATE
DU : 7 JANVIER 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **21 JAN. 2025**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER,
IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline
RATABOUIL,
Régine SURRE donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Michel RATABOUIL donne pouvoir à Audrey GAIANI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'intérêt du développement des énergies renouvelables sur le territoire. Il souligne également que, pour atteindre les objectifs locaux et nationaux visant à faire du territoire une zone à énergie positive, il est nécessaire de poursuivre les actions engagées depuis plusieurs années. Cela inclut notamment la poursuite du déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les bassins de rétention appartenant à la commune et en particulier sur le PRAE Nicolas APPERT.

Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met en œuvre des

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le **21 JAN. 2025**

ID : 011-211100763-20250113-DB202514-DE



actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables

L'accompagnement personnalisé de projet énergie renouvelable (ENR) est une mission d'un an qui permet d'aider la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les accompagnements techniques administratifs et financiers du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La ville de Castelnaudary doit notamment s'engager à respecter la charte Energie Renouvelable (ENR) du SYADEN jointe à la convention d'accompagnement personnalisé. Elle doit également s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 2 750 € pour une durée de 1 an.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion à la prestation d'accompagnement du projet d'énergie renouvelable (ENR) ELECTRIQUE DU SYADEN, pour le projet photovoltaïque en toiture et photovoltaïque au sol, situés sur plusieurs bâtiments de la ville ainsi que sur plusieurs bassins de rétention ;

DESIGNE Monsieur Bertrand HILLAT et Monsieur Anasse LOUE comme référents de la commune pour le suivi de la mission l'accompagnement de projet ENR ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 janvier 2025

Ampliation faite le	21 JAN. 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le	17 JAN. 2025
Par publication le	21 JAN. 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	



Le Maire,

Patrick MAUGARD